



# Le Troglo, c'est quoi ?



Le projet de supermarché coopératif de l'agglomération Tourangelle.



Une alimentation plus saine à prix plus justes et abordables, principalement issue de l'agriculture durable et des circuits courts.



Des producteurs rémunérés au juste prix.



Un supermarché autogéré qui appartient à ses clients.



## Chronologie

AVRIL 2019  
Création de l'association Les Amis du Troglo.

Réunions de présentation régulières : objectif 1000 adhérents !

Participation à diverses manifestations locales.

MAI 2021  
Création de la Coopérative.

Lancement de groupes de travail, nos commissions.

Nous sommes présents sur les réseaux !

OCTOBRE 2020  
On a trouvé notre local !

FIN MAI 2021  
Début de souscriptions des parts sociales.

MARS 2022  
Ouverture du supermarché.

## SOUSCRIRE

Souscription aux parts sociales :

- 10 parts à 10 euros ou
- 1 part à 10 euros pour les minima sociaux et les étudiants.
- payable en 5 fois.
- adhésion automatique à l'association.
- une adhésion par foyer.

## Les mots-clés



### SUPERMARCHÉ

Toutes ses courses au même endroit.



### COOPERATIF

Une société gérée par ses membres.



### PARTICIPATIF

Chaque coopérateur participe 3 heures toutes les 4 semaines dans le supermarché.



### A BUT NON LUCRATIF

Des bénéfices réinvestis.

Pour souscrire, flashez ici :



## S'INVESTIR

Dans l'une de nos 7 commissions :

- Informatique
- Financement
- Approvisionnement
- Fonctionnement
- Local
- Réglementation
- Communication

**Toutes les compétences sont les bienvenues !**

<https://www.le-troglo.fr/souscription-parts-a/>

## Concrètement

### LE LOCAL

- 775m2 dont 560m2 de surface commerciale.
- Le local se trouve entre Tours et La Riche, 15 boulevard Louis XI, zone du Menneton.



### LES PRODUITS

- 4000 à 5000 références ;
- 3 gammes : artisanale, bio et classique



### L'INVESTISSEMENT

500 000 euros d'investissement.



### POURQUOI C'EST MOINS CHER ?

- des coûts bas.
- peu de charges salariales.
- producteurs rémunérés au juste prix.
- pas de dividendes versés.
- des marges réduites et transparentes.

### FONCTIONNEMENT

- achat de parts sociales pour devenir coopérateur.
- 1 coopérateur = 1 voix aux décisions de L'Assemblée.
- 1 coopérateur = 3h de participation toutes les 4 semaines.
- 3 à 5 salariés.

Parlez du projet autour de vous !

Le bouche-à-oreille est notre meilleure publicité !

## Être coopérateur

- ✓ Être majeur ou + 16 ans avec une autorisation parentale
- ✓ Avoir assisté à une réunion de présentation / accueil
- ✓ Être adhérent de l'association "les amis du Troglo"
- ✓ Acquérir des parts sociales (catégorie A) de la Coopérative
- ✓ Participer 3h toutes les 4 semaines au fonctionnement (13 créneaux / an)



## Le membre "rattaché"



2ème adulte du foyer (famille ou colocataire habitant sous le même toit que le coopérateur)



Peut participer à la réalisation de tout ou partie des créneaux annuels



Peut accéder au supermarché sous réserve du respect du statut du coopérateur

## Statut du coopérateur

A réalisé ses 3h dans les 4 semaines

A jour



Accès au supermarché

3h de retard (un service)

En alerte



jusqu'à la fin du cycle en cours

6h de retard (2 services)

Suspendu



doit rattraper au moins un service manqué sur le cycle

9h de retard (3 services)

Désinscrit



doit reprogrammer les services pour accéder au supermarché

## Participer au fonctionnement de la coopérative



Choisir son créneau horaire sur le planning mensuel



Option pour le créneau : fixe ou volant\* (\*différent toutes les 4 semaines)



Possibilité d'échanger son service avec un autre coopérateur



Journée divisée en 5 tranches de créneaux horaires  
Une équipe par tranche horaire



Chaque équipe est animée par un coordonnateur qui veille à la répartition des tâches



Accompagnement, formation et supports pour réaliser la grande majorité des tâches

## Accès au Supermarché

### Qui pourra venir faire ses courses

- Le Coopérateur
- Le Membre "rattaché"
- L'Enfant mineur explicitement autorisé



### Choix des produits

Un dispositif participatif permet aux coopérateurs de proposer des produits

## Congés du coopérateur

(Dispense du service de 3h)

	Durée	Accès au supermarché
Parental 	12 mois	✓
Temporaire	+ de 8 semaines	⊘
Maladie longue durée Incapacité	Durée de l'incapacité	✓